

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 16 juin 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 juin 2016

2016 DLH 137 16-20 rue de Petrelle (9^{ème}) - Remplacement de fenêtres - Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article R.421-17 relatif aux déclarations préalables ;

Vu le projet de délibération en date du 31 mai 2016 par lequel Madame la Maire de Paris soumet l'autorisation de déposer les demandes d'autorisations d'urbanisme correspondantes, notamment une déclaration préalable visant le remplacement de fenêtres du bâtiment, 16-20, rue de Petrelle (9^{ème}) ;

Vu l'avis du conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 30 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Ian BROSSAT, au nom de la 5^{ème} Commission,

Délibère :

Madame la Maire de Paris est autorisée à déposer toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme, notamment une déclaration préalable, correspondant au remplacement de fenêtres de l'immeuble communal sis 16-20, rue de Petrelle (9^{ème}).

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO